



Le matériel informatique ou audiovisuel et l'accès à Internet sont destinés à un usage d'éducation et d'enseignement. Cette charte, annexe du règlement intérieur du lycée des métiers Auguste Escoffier, engage tous les utilisateurs, adultes comme apprenant.

Les droits, devoirs et responsabilités de chacun sont fonction de son rôle dans l'établissement.

Tous les utilisateurs doivent :

- Respecter les personnes dans leurs communication (message, image, sons) ;
- Respecter la vie privée des personnes (informations confidentielles) ;
- Respecter les objectifs éducatifs du réseau ;
- Se soucier de la sécurité et de l'intégrité des données qui transitent sur le réseau ;
- Rapporter à l'autorité compétente toute problématique éthique et technique liée à l'utilisation du réseau.

L'utilisation illicite du matériel ou du réseau doit être rapporté au Chef d'établissement qui jugera des mesures à prendre.

L'expression "utilisation illicite" désigne :

- Des activités visant à détruire du matériel ou à porter atteinte à l'intégralité des données d'autres utilisateurs ou d'autres organismes ;
- L'utilisation non autorisée de codes d'accès d'autres utilisateurs ou de codes d'accès administratifs ;
- La diffusion non autorisée de renseignements personnels (renseignements nominatifs, adresse privée, n° de téléphone personnel...); des communications irrespectueuses ou utilisant des grossièretés ;
- L'envoi ou la requête d'un contenu d'information de nature haineuse, violente, indécente, raciste, pornographique ou d'une manière ou d'une autre illégale ou incompatible avec la mission d'éducation ;
- Toute forme de harcèlement ou de menace ;
- Des activités liées aux opérations courantes d'un commerce personnel.

La présente charte est présentée en début d'année scolaire par le professeur principal et/ou le référent numérique.

L'inscription au lycée des métiers Auguste Escoffier vaut acceptation de la charte T.I.C.E.

